



Garant pour mes enfants sur location d'une maison

Par **MUSCLOR**, le **05/11/2009** à **11:08**

Bonjour,rnrnMa fille et mon gendre ont loué une maison. Pour la location, moi et mon épouse, nous nous sommes portés garants. A ce jour, ma fille a quitté la maison avec ses enfants et elle divorce pour plusieurs raisons. Comment je peux faire pour ne plus être garant ? Mon gendre était locataire, ma fille co-locataire et nous garants.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **05/11/2009** à **11:28**

Bonjour,rnrnVous restez garants durant toute la durée du bail même si votre fille est partie. La seule solution serait, avec votre fille, de contacter le propriétaire et que, par accord amiable entériné par un avenant, daté et signé par le propriétaire, votre fille et par son mari. Cet avenant mettrait fin au bail établi au nom de "Monsieur et Madame". Le mari signerait alors un nouveau bail à son seul nom. Le bail au nom de de Monsieur et Madame étant résilié, votre caution s'arrête d'office.